



Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du jeudi 10 novembre 2016

Conseillers communautaires en exercice : 112

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 0.3, 0.4, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 6.1, 6.2, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 7.6, 2.1, 1.2, 2.3, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 3.11, 3.12, 3.13, 3.14, 3.15, 3.16, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 8.1, 8.2

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 20h35.

Étaient présents : Amagney : M. Thomas JAVAUX Arguel : M. André AVIS Audeux : Mme Françoise GALLIOU (à partir du 1.1.3) Avanne-Aveney : M. Alain PARIS Besançon : M. Julien ACARD, M. Éric ALAUZET (à partir du 1.1.3), M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, M. Nicolas BODIN (à partir du 6.2), M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT (à partir du 1.1.1), Mme Claudine CAULET, M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Danielle DARD (à partir du 1.1.2), M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, M. Ludovic FAGAUT (jusqu'au 3.10), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPELLIN (à partir du 1.1.3), M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME (à partir du 1.1.1), M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON (à partir du 3.2), M. Philippe MOUGIN, Mme Sophie PESEUX, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET (à partir du 1.1.2), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB (à partir du 1.1.3), Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, Mme Mina SEBBAH, M. Rémi STAHL, Mme Ilva SUGNY (à partir du 1.1.3), Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF Beure : M. Philippe CHANEY (à partir du 1.1.3) Boussières : M. Bertrand ASTRIC Braillans : M. Alain BLESSEMILLE (à partir du 1.1.3) Busy : M. Alain FELICE Chalèze : M. Gilbert PACAUD Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT (à partir du 0.4) Champagny : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON (à partir du 0.4) Chaucenne : M. Jean-Luc GUILLAUME (suppléante de M. Bernard VOUGNON) Chaudefontaine : M. Jacky LOUISON (à partir du 1.1.3) Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT Deluz : M. Fabrice TAILLARD Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN (à partir du 7.1) Fontain : Mme Martine DONEY Franois : Mme Françoise GILLET (suppléante de M. Claude PREIONI) Grandfontaine : M. François LOPEZ La Chevillotte : M. Roger BOROWIK Mamirolle : M. Daniel HUOT (à partir du 7.1) Marchaux : M. Patrick CORNE (à partir du 1.1.3) Miserey-Salines : M. Marcel FELT Montfaucon : Mme Corinne PETER (suppléante de Pierre CONTOZ) Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU Morre : M. Jean-Michel CAYUELA (à partir du 1.1.3) Nancray : Mme Annette GIRARDCLOS (suppléante de M. Vincent FIETIER) Novillars : Mme Aurore HERNANDEZ (suppléante de M. Philippe BELUCHE) (à partir du 1.1.3 et jusqu'au 3.12) Osselle-Routelle : M. Daniel CUCHE Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Robert STEPOURJINE Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER (jusqu'au 7.4) Saône : M. Yoran DELARUE Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON (à partir du 1.1.1) Thise : M. Alain LORIGUET Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD (à partir du 0.4) Torpes : M. Denis JACQUIN Vaire : M. Jean-Noël BESANCON, Mme Valérie MAILLARD Vorges-les-Pins : Mme Julie BAVEREL

Étaient absents : Besançon : Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Pascal BONNET, M. Gueric CHALNOT, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Myriam EL YASSA, M. Abdel GHEZALI, Mme Solange JOLY, Mme Myriam LEMERCIER, M. Michel OMOURI Champoux : M. Philippe COURTOT Chemaudin : M. Gilbert GAVIGNET Gennes : Mme Thérèse ROBERT La Vèze : Mme Catherine CUNET Larnod : M. Hugues TRUDET Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Les Auxons : M. Serge RUTKOWSKI Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Noironte : M. Bernard MADOUX Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Pugey : M. Frank LAIDIE Rancenay : M. Michel LETHIER Vaux-les-Prés : M. Bernard GAVIGNET Osselle-Routelle : M. Laurent LOLLIOU

Secrétaire de séance : M. Marcel FELT

Procurations de vote :

Mandants : E. ALAUZET (jusqu'au 1.1.2), T. BIZE, C. COMTE-DELEUZE, Y.M. DAHOUI, M. EL YASSA, M. LEMERCIER, T. MORTON (jusqu'au 3.1), Y. POUJET (jusqu'au 1.1.1), R. REBRAB (jusqu'au 1.1.2), S. RUTKOWSKI, D. PARIS, J.M. BOUSSET, M. LETHIER

Mandataires : A. VIGNOT (jusqu'au 1.1.2), E. MAILLOT, P. GONON, D. DARD, N. BODIN, D. POISSENOT, M. LOYAT (jusqu'au 3.1), P. CURIE (jusqu'au 1.1.1), K. ROCHDI (jusqu'au 1.1.2), M. FELT, F. GILLET, F. GALLIOU, F. LOPEZ

Délibération n°2016/003388

Rapport n°0.2 - Installation d'un nouveau conseiller communautaire de la Ville de Besançon et modification des représentations de la CAGB dans différentes commission et structures

Installation d'un nouveau conseiller communautaire de la Ville de Besançon et modification des représentations de la CAGB dans différentes commission et structures

Rapporteur : Jean-Louis FOUSSERET, Président

Commission : Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Inscription budgétaire
Sans incidence budgétaire

Résumé :

Suite à la démission présentée par Mme Pauline JEANNIN, il est proposé d'installer Mme Sorour BARATI-AYMONIER comme nouvelle conseillère communautaire de la Ville de Besançon.

Il est également proposé de modifier, en conséquence, les représentations de la CAGB au SMSCoT et au SYBERT.

I. Installation d'un nouveau conseiller communautaire de la Ville de Besançon

Suite à la démission de Mme Pauline JEANNIN, le Conseil municipal de la Ville de Besançon a, par délibération en date du 7 novembre 2016, procédé à l'installation de Mme Sorour BARATI-AYMONIER comme conseillère municipale.

Conformément aux articles L.5211-6 et suivants du CGCT, Mme Sorour BARATI-AYMONIER devient également conseillère communautaire.

Ancienne situation :

Pauline JEANNIN

Nouvelle situation :

Sorour BARATI-AYMONIER

II. Incidences sur les représentations de la CAGB dans différentes commissions et structures

Il est proposé de faire application de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui dispose que le Conseil « *peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux représentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin* ».

A/ Dans les commissions communautaires

Il est proposé que Mme Sorour BARATI-AYMONIER siège en tant que titulaire à la commission n°2 « Mobilités ».

B/ Au SYBERT

Le Conseil de Communauté a, par délibération du 29 avril 2014, désigné Mme Pauline JEANNIN comme suppléante pour représenter la CAGB au Syndicat mixte de Besançon et sa région pour le traitement des déchets (SYBERT).

Suite à la démission de Mme Pauline JEANNIN, il est proposé de procéder à la modification suivante :

Ancienne situation :

Titulaire	Suppléante
Rémi STHAL	Pauline JEANNIN

Nouvelle situation :

Titulaire	Suppléante
Rémi STHAL	Sorour BARATI-AYMONIER

C/ Au SMSCoT

Le Conseil de Communauté a, par délibération du 29 avril 2014, désigné Mme Pauline JEANNIN comme suppléante pour représenter la CAGB au Syndicat mixte du schéma de cohérence territorial (SMSCoT).

Suite à la démission de Mme Pauline JEANNIN, il est proposé de procéder aux modifications suivantes :

Ancienne situation :

Titulaire	Suppléante
Abdel GHEZALI	Pauline JEANNIN

Nouvelle situation :

Titulaire	Suppléante
Abdel GHEZALI	Sorour BARATI-AYMONIER

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- fait application de l'article L.2121-21 du CGCT,
- installe Mme Sorour BARATI-AYMONIER comme conseillère communautaire représentant la Ville de Besançon,
- désigne Mme Sorour BARATI-AYMONIER comme :
 - membre titulaire de la commission n°2 « Mobilités»,
 - représentante suppléante de la CAGB au SYBERT,
 - représentante suppléante de la CAGB au SMSCoT.

Pour extrait conforme,

Le Président

Préfecture du Doubs

Reçu le 18 NOV, 2016

Contrôle de légalité

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 78

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0